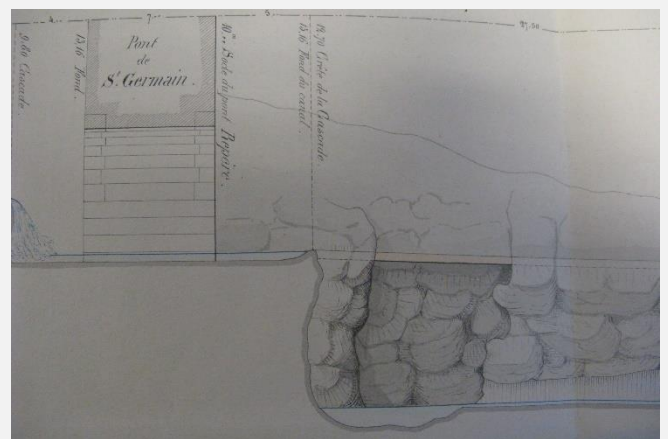
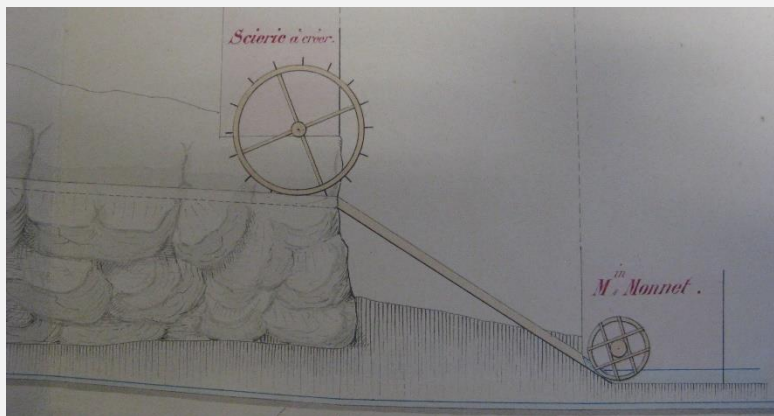
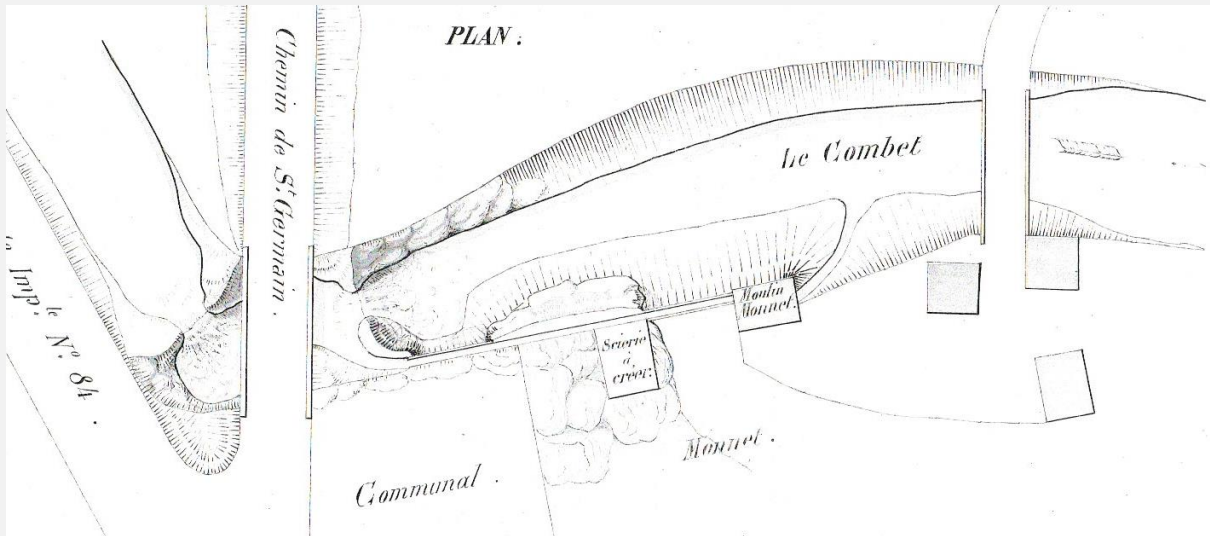
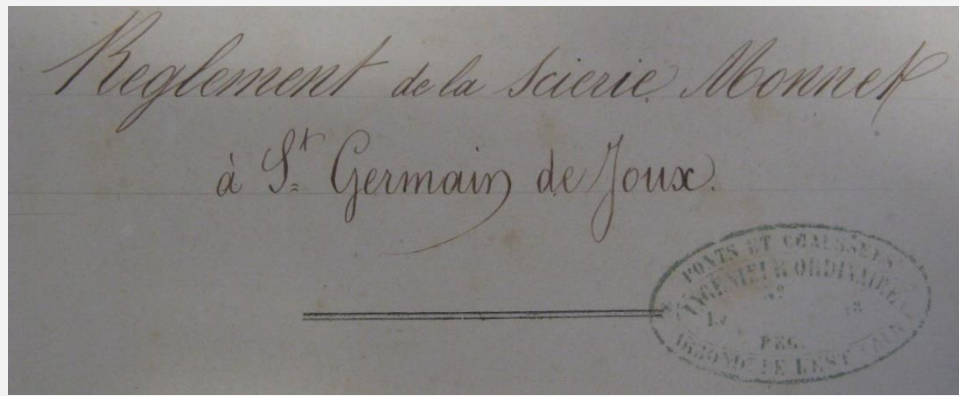
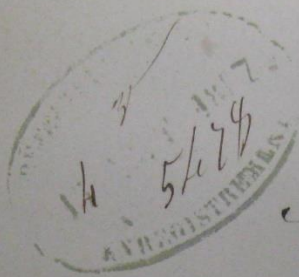


**Saint Germain : Combet : Avril 1857 : Scierie Monnet Claude Marie.**



Mâcon, le 13 Sept 1857.



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-jointe, la demande  
en autorisation de construire une scierie, formée par le S<sup>r</sup>  
Monnet (Claude Marie), de S<sup>t</sup> Germain de Joux.

Il résulte des renseignements fournis par les agents  
locaux, que cette construction devant faire partie d'une  
population agglomérée, n'a pas besoin, aux termes de  
l'art. 176 du Code forestier, de l'autorisation du  
Gouvernement.

Par pétition en date du 9 Mai 1857, le S<sup>r</sup> Monnet  
Claude Marie, cultivateur domicilié à S<sup>t</sup> Germain de Joux,  
demande l'autorisation de construire une scierie sur la  
rivière de Combet au territoire de la commune de S<sup>t</sup> Germain  
de Joux.

Conformément aux lois et règlements sur la  
matière, nous sommes d'avis et proposons que M<sup>r</sup> le  
Préfet veuille bien faire remettre la dite pétition à une  
enquête de vingt jours dans la commune de S<sup>t</sup> Germain  
de Joux.

Bourg, le 2 Septembre 1857

Pour le Conducteur S<sup>r</sup> J<sup>on</sup> d'Ingénieur en congé  
Le Conducteur Délégué.

par l'Ingénieur  
signé

Rostain